

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 26 juillet, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 20 juillet 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 20 juillet 2021

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Brigitte LAIR
- Pascal BILLARD a donné pouvoir à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD a donné pouvoir à Jean-Daniel GOUDIER
- Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Flavien DELETRE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Florence DUQUESNE à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Nathalie COLLIBEAUX
- Isabelle LEPESTEUR a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
- Anne ROELANDT à Nadine LECHATTELLIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210726-21_03633-DE
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021

Absents excusés :

- Flavien DELÉTRE
- Patrick FENOUIL
- Sandrine SIMÉON

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 22	Télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 1	le :
- votants : 26	- abstention : 2	Publication le
	- n'ayant pas pris part au vote : 1	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/096 – Cession de l'immeuble cadastre CO 54 situé sur la commune déléguée de Condé sur Noireau

Vu l'article L.2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des domaines estimant le bien à 48 000 € joint à la note de synthèse et à la convocation envoyées aux conseillers municipaux,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en vente l'ancien atelier municipal (immeuble cadastré CO 54) situé à l'angle des rues Saint-Martin et Prébourg sur la commune déléguée de Condé sur Noireau.

Monsieur TOUSSAINT et Madame LEPEINTEUR (domicilié à Saint-Pierre du Regard) ont fait une offre d'achat au prix de 30 000 € net vendeur.

Il est proposé d'accepter la proposition reçue même si elle est inférieure à l'estimation des domaines pour les raisons suivantes :

- Le bien est en vente depuis maintenant environ 10 mois,
- De nombreuses visites ont été réalisées et une seule offre a été présentée à 20 000€ jusqu'à celle examinée ce jour,
- L'immeuble est en très mauvais état, très dégradé, et la commune ne peut supporter les frais de réalisation de travaux pour sa conservation, et encore moins pour une utilisation « publique ».

- Le bâtiment n'est pas adapté à un usage d'atelier : les ouvertures ne correspondent pas du tout au gabarit des engins utilisés par les services techniques, étant situé en centre-ville., les sorties de véhicules sont dangereuses. De plus, la disposition des locaux en longueur, n'est pas adaptée à tel usage, même pour simplement y stationner des engins des services techniques.
- La mise aux normes serait trop onéreuse pour la commune quel que soit l'usage envisagé.
- L'état du bâtiment nécessite des travaux sur la structure même de l'immeuble pour sa réhabilitation,
- Le bien est situé en zone inondable (zonage PPRI),
- les futurs acquéreurs prennent le bien dans son état actuel ce qui comprend à leur charge les éventuelles charges de dépollution (cuve à fuel...), ils s'engagent à rénover le bien pour en faire une habitation et un garage en conservant l'aspect de la façade du bâtiment conformément au souhait de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE de 22 voix POUR, 1 voix CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

- **CONSTATE** que l'immeuble n'est plus utilisé par les services techniques de la commune et n'est pas affecté à l'usage du public ou à un service public,
- **ACCEPTE** la cession de l'immeuble (parcelle cadastrée CO n°54) au profit de Monsieur TOUSSAINT et Madame LEPEINTEUR au prix de 30 000 € net vendeur, aux conditions suivantes : les futurs acquéreurs prennent le bien dans son état actuel ce qui comprend à leur charge les éventuelles charges de dépollution (cuve à fuel...), s'engagent à rénover le bien pour en faire une habitation et un garage en conservant l'aspect de la façade du bâtiment.
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé en Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 26 juillet 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

